

**Ecole de Villegouge**

**Procès-verbal**

**Réunion du Conseil d'école du 20 mars 2018**

**Présents :**

Parents : Mme SANS, M.LAFON

Absents excusés : Mme FRISCH, Mme CHATRAS, Mme RAINON, M.CAZEAX

Municipalité : Mme MEDES, M.DEVAUTOUR

Enseignants : Mme LAFITTE, Mme PLANCHAIS, Melle DEBONDANS, Mme PEDEMANAUD, M. LETUFFE, Mme GERAUDIE, Mme LESBATS

Les documents nécessaires à la présente tenue du conseil d'école ont été communiqués aux membres le 26 février 2018.

La séance est ouverte à 18h00, par le directeur M. LETUFFE.

**Ordre du jour :**

- Effectifs ;
- Situation financière de la coopérative ;
- Le projet de construction de la nouvelle école ;
- Suivi des différents projets de classe et sorties ;
- Questions des parents.

**I Les effectifs :**

141 enfants scolarisés à ce jour.

PS : 8 enfants      MS : 19              GS: 16              CP: 15

CE1: 26      CE2 : 20      CM1: 19      CM2: 18

**II La situation financière de la coopérative :**

Au 15 mars : 2370 €.

(bénéfices photos scolaires : 1121 €)

Dernière action : la tombola (500 € de lots environ, tirage le jeudi 5 avril)

**III Le projet de construction de la nouvelle école :**

*(Présentation des plans au vidéoprojecteur)*

La municipalité a opté pour la construction de quatre nouvelles classes sur un nouveau site situé entre les jardins d'Aliénor et le chemin des Peupliers. Elles accueilleront les élèves du CP au CM2.

La configuration des bâtiments est en forme de L et comprend d'un côté le bureau de direction, le bureau du psychologue scolaire, la salle des maîtres, deux salles de classe, et de l'autre côté deux salles de classe supplémentaires.

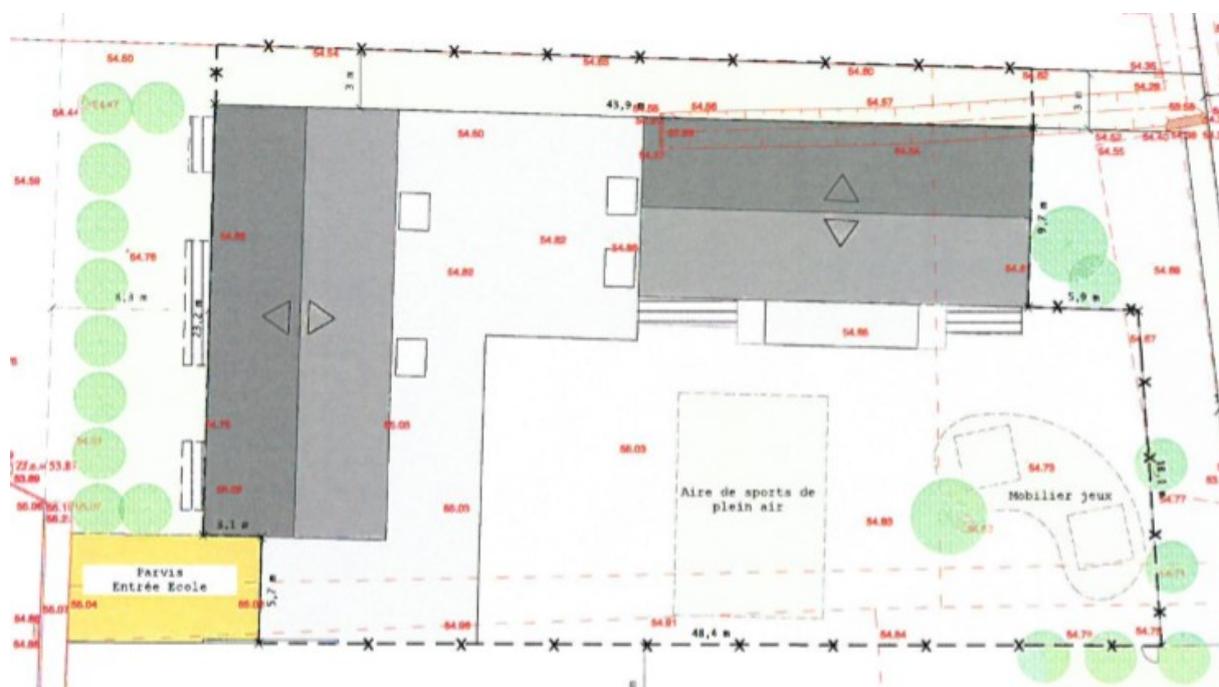
L'accès aux classes se fait depuis la cour par un espace accueil et vestiaire doté d'une entrée indépendante qui limite les déplacements dans le couloir. Les toilettes situées dans deux blocs distincts seront principalement accessibles par l'extérieur et deux toilettes seront réservées à un usage intérieur.

Les salles de classe font environ 58m<sup>2</sup> auxquels il faut ajouter 2,50m<sup>2</sup> de placards placés sur les cloisons séparatives. Chaque classe aura un point d'eau.

Un grand préau de 180m<sup>2</sup> longe le premier bâtiment et fait la jonction avec l'autre bâtiment. La cour fait environ 600m<sup>2</sup> de surface en plein air.

Des protections contre le soleil sont prévues au-dessus des ouvertures côtés sud, ouest et est. Le parking des Jardins d'Aliénor servira de parking pour les parents ; les enseignants auront un parking réservé sur le chemin des Peupliers.

Au niveau de l'équipement informatique, les classes seront équipées d'un VPI chacune et une classe mobile (une quinzaine d'ordinateurs portables sur un chariot) pour les 4 classes viendra compléter l'équipement.



L'aménagement de la cour n'est pas encore déterminé précisément.

La possibilité de création d'une 5<sup>ème</sup> classe est déjà anticipée.

Le permis n'a pas encore été déposé.

#### **IV Les projets des différentes classes et les sorties réalisées ou à venir ;**

- les classes maternelles : 7 juin sortie à Sadirac, à la ferme Ecoline, lieu de maraîchage et d'élevage d'animaux de la ferme. Activités prévues : semis, visite des animaux, pique-nique sur les lieux, activités artistiques du type Land 'art pour terminer la sortie.

- CP/CE1 : les deux classes ont assisté à un mini-concert au Rocher de Palmer « La fée des bois » le 12 décembre 2017. Le concert était très réussi, les enfants ont beaucoup apprécié.

- Festival Big Bang à St Médard en Jalles : les classes de CP/CE1 sont sur liste d'attente (visite d'expositions et animations adaptées à l'âge des enfants).

- La classe de Mme Debondans (CP/CE1) va rencontrer ses correspondants.
- CE2/CM1/CM2 : Mini-concert le 27 avril au Rocher de Palmer autour du conte russe « Les 3 royaumes ». Pour préparer ce spectacle les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 font un travail spécifique d'écoute et de reconnaissance des instruments de musique.
- 24 avril et 3 mai : travail avec le SMICVAL sur les déchets et le tri. Des intervenants du SMICVAL vont se déplacer sur l'école et proposer des activités et des jeux aux classes de CE2/CM1 et CM1/CM2. Il y aura peut-être ensuite une sortie au SMICVAL de St DENIS de PILE.
- Les élèves de CM1/CM2 ont créé et mis en scène des contes qu'ils ont présentés aux classes de cycle 1,2 et 3. Le retour des classes visitées est très positif.
- La première épreuve du défi maths a eu lieu le jeudi 8 mars ; les élèves de CE2, CM1 et CM2 y ont participé. L'épreuve d'entraînement avait eu lieu quelques semaines auparavant.  
Résultats : les enfants sont maintenant habitués à ce type d'exercice, ils s'en sont plutôt bien sortis. Le principe : ils doivent choisir 3 exercices sur les 6 proposés. Ils s'organisent comme ils veulent, utilisent les outils présents dans la classe et se mettent d'accord pour la solution finale qui sera notée sur la fiche réponse. M. Yves-Marie SANDRIN, conseiller pédagogique, corrige ensuite les fiches et les renvoie aux écoles avec une appréciation ou un mot d'encouragement.
- Visite du collège le 24 mai par les CM2 (matinée et repas de midi). Les CM2 seront répartis dans des classes de 6<sup>ème</sup> et assisteront au cours. Ils quitteront le collège vers 13h.
- La terre des carrés-potagers va être préparée pour les semis et plantations de printemps.
- Un cross d'école va être organisé au mois de mai. Il y aura 6 courses sur 6 distances différentes ; les enfants, après s'être préparés au cours des mois d'avril et de mai, vont choisir la distance qui leur convient.

## **V Questions des parents :**

En réponse aux questions posées lors du dernier conseil :

- le magnolia a été remplacé, il semble vouloir pousser...
- un éclairage automatique a été installé au portail d'entrée de la cour des petits

Nouvelle question :

- des cours de tennis avec un animateur spécialisé peuvent-ils être intégrés aux cours de sport de l'école, comme cela avait été évoqué lors du précédent conseil d'école ?

Réponse de la municipalité : ce n'est pas prévu, ce pour des raisons budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 19h.

**SIGNATURES :**

*Président*

*Secrétaire*